

■ Les principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2003

Finances

- **Budget :** Vote du budget primitif 2004 de la Ville, du budget de l'assainissement (tous les détails pages 9 à 11) et des tarifs municipaux.
- **Attribution de subventions :** Association des Directeurs Généraux des Hauts-de-Seine (98 €), Les toujours jeunes (6 456 €) et Association Vent du Large (6 800 €).

Ressources humaines

- **Maintien à domicile :** Afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes, il est nécessaire de renforcer l'équipe du service de maintien à domicile des personnes âgées ou en grande dépendance. Deux emplois d'agent social ont donc été créés, ce qui porte leur nombre total à 37.
- **Plan de formation du personnel de la Ville :** Il prévoit notamment des formations concernant l'accueil du public et pour l'obtention de brevets de secours.

Divers

- **Extension du périmètre FISAC :** La convention FISAC précisait initialement que le périmètre d'intervention était limité à celui de l'OPAH. Désormais, tous les commerçants et artisans de Montrouge peuvent bénéficier de ce dispositif (lire aussi page 25).
- **Convention avec le CAM :** Dans le prolongement de la construction d'un nouveau terrain en gazon synthétique, les horaires de mise à disposition de cet équipement ont été redéfinis. Le Cercle Athlétique de Montrouge en dispose les lundis, mardis, jeudis, vendredis à partir de 17h et les mercredis, samedis et dimanches toute la journée. Les scolaires et les autres associations en profitent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 17h.
- **Séjours de vacances :** Le calendrier 2004 a été approuvé. Les prestataires retenus ont dû répondre aux conditions rigoureuses du cahier des charges élaboré par la Ville en terme de qualité des activités proposées.
- **Conventions Ville – associations sportives :** Une convention sera désormais signée entre la



Ville et chacune des associations utilisant les équipements municipaux. Il s'agit notamment de s'assurer que l'accueil des Montrougiens se fait dans de bonnes conditions (tarifs, encadrement, sécurité, etc.) et que les équipements sont correctement utilisés (énergie, respect du matériel).

- **Revalorisation du dispositif communal d'aides pour la garde d'enfants à domicile :** Par le biais de l'AMAED, la Ville offre aux familles la possibilité de faire le choix de la garde à domicile (lire en page 19).

Une Aide Municipale
pour l'accueil des Enfants à Domicile (AMAED)
de 200 à 350 € par mois
pour permettre aux familles montrougiennes de faire le choix de la
Garde à Domicile
La Ville soutient les familles

Conditions d'attribution :

- être un résident permanent et domicilié à Montrouge
- être inscrit sur les listes électorales (au 31/12/2003)
- posséder l'AMAED pour l'année à venir (au 31/12/2003)
- être âgé de moins de 18 ans au 31/12/2003
- être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B

Plus de renseignements auprès du service municipal de la Petite Enfance au 01 46 12 75 51

Budget Primitif 2004

Les grandes lignes

C'est lors de sa séance du 17 décembre 2003 que le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2004. En augmentation de 28% par rapport à l'année dernière, il s'équilibre à plus de 92 millions d'euros.

Inscrit dans la continuité de la politique menée jusqu'ici, il est marqué par une très nette montée en puissance du volume des investissements (+86%) en liaison avec la réalisation d'importants équipements qui structureront durablement Montrouge dans les années à venir (piscine, structures petite-enfance, médiathèque, etc.).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, principal mot d'ordre du budget 2003, visait à dégager une capacité importante d'autofinancement. Aujourd'hui, elle permet d'assumer en partie le lancement du programme prévu.

En ce qui concerne la fiscalité, les taux d'impôts locaux n'augmentent pas en 2004 et restent donc en dessous de la moyenne départementale et même nationale :

- **Taxe d'habitation** : 10,53%
- **Taxe foncière sur le bâti** : 8,04% **et sur le non-bâti** : 7,07%
- **Taxe professionnelle** (pour les entreprises) : 10,21%

La fiscalité constitue 32% des recettes totales de la Ville et les dotations et participations de l'Etat, en quasi-stagnation, 20%.

Fonctionnement courant

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 0,31%. Il s'agit des recettes liées à l'activité courante des services. Les tarifs municipaux ont augmenté en moyenne de 1,5%, taux qui reste en dessous des dernières estimations d'inflation en 2003 (1,7%).

- **Les plus forts taux de croissance** : Ce sont les produits issus des services de l'enseignement et des activités périscolaires qui sont les plus importants. Ceci s'explique notamment par l'ouverture de 11 classes à la rentrée 2003.

• **Augmentation des recettes de la taxe professionnelle** :

C'est le retour de France Télécom dans la fiscalité locale qui permet d'augmenter le volume des recettes de la Ville. En parallèle, les dotations de l'Etat connaissent une certaine baisse d'où finalement une hausse très modérée des recettes.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles augmentent de 0,55%. Ce sont les dépenses quotidiennes liées à l'activité des services.

- **Personnel** : Comme l'année dernière, la première explication est la hausse de la masse salariale. Bien gérée (effectifs et formations adaptées), celle-ci s'avère être un atout majeur de l'action publique au quotidien.

- **Achat de prestations variées** : D'autre part, certaines lignes, dont les prestations pour les séjours jeunesse (+18,67%) et l'alimentation (+78%), augmentent très sensiblement en liaison notamment avec la hausse des tarifs pratiqués par les différents prestataires.

- **Subventions et aides** : La Ville poursuit sa politique de subventions au bénéfice des S.A. d'HLM pour surcharge foncière (inscription de 184 760 € en 2004) et autres organismes (lire en page 11).

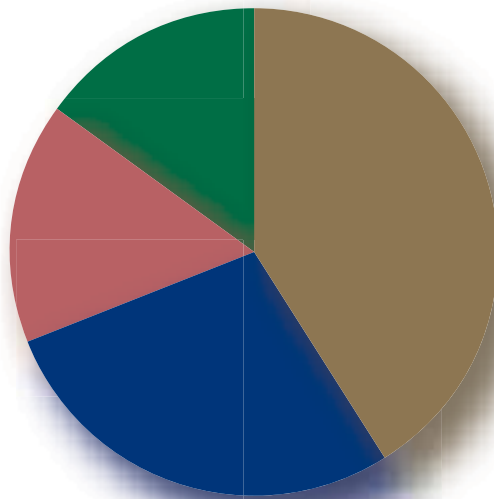
Suite à la révision du dispositif de l'AMAED, une augmentation des dépenses est à prévoir (+35,94% par rapport à 2003). En effet, les familles montrougiennes ayant choisi d'employer une aide parentale pour garder leurs enfants à domicile peuvent percevoir une allocation mensuelle dont le montant varie en fonction de leurs ressources (plus de détails en page 19).

Grâce au désendettement et aux efforts de gestion, l'épargne nette disponible pour autofinancer les investissements est en progression de 10,59%. Elle atteint 4,28 M€.



Répartition des dépenses

- Enseignement, formation, culture, sport et jeunesse : **41%**
- Logement, aménagement, urbanisme, développement économique : **28%**
- Services généraux, sécurité, salubrité : **16%**
- Interventions sanitaires et sociales, santé et famille : **15%**



Les principaux investissements

- **Sports** (réhabilitation de la piscine, achat de matériel pour les gymnases, etc.) : 9 580 000 €.
- **Centre et services administratifs** (réalisation du nouveau centre administratif et de la médiathèque, réseau local de téléphonie, etc.) : 6 180 000 €.
- **Ecoles** (extension des écoles Haut-Mesnil et Berthelot, informatique, travaux de réhabilitation divers) : 4 660 000 €.
- **Culture et Patrimoine** (réhabilitation de la maison des associations et création du Centre culturel et de congrès) : 2 620 000 €.
- **Voirie** (aménagement et éclairage public rue Racine, travaux de réaménagement, etc.) : 1 720 000 €.
- **Petite Enfance** (créations de 2 nouveaux jardins d'enfants, etc.) : 910 000 €.
- **Espaces verts et propreté** (achat de matériel, travaux divers) : 730 000 €.
- **Centre Municipal de Santé** (études pour la réhabilitation du CMS, etc.) : 340 000 €.
- **Centres de loisirs** (réhabilitations diverses) : 100 000 €.

Enfin, il convient de revenir sur le mode de financement de ces investissements.

Outre les 1,78 M€ disponibles directement (4,28 M€ d'autofinancement moins les 2,5 M€ de solde des opérations immobilières), 0,58 M€ de subventions d'équipement sont inscrites au budget. Les ressources propres d'investissement sont en hausse de 46,49% sous l'effet de différentes taxes d'urbanisme.

Au total, les recettes d'investissement représentent quelque 6 M€.

L'enveloppe totale de l'investissement est de 27,78 M€. La réglementation veut que soient inscrits tous les investissements prévus, qu'ils soient en cours, à venir, qu'ils s'achèvent ou non en 2004. Ainsi, l'intégralité de ces inscriptions ne sera pas consommée au cours de cet exercice ; des reports seront faits d'année en année.

Le bilan reste que l'emprunt nécessaire est de l'ordre de 20 M€.

Comme pour les dépenses, les recettes d'emprunts seront mobilisées ou reportées selon les besoins réels, comme la Ville le fait désormais depuis plusieurs années.



Budget primitif de l'assainissement

Le budget 2004 de l'assainissement a également été approuvé lors de la séance du 17 décembre. Notons que, fin 2004, presque tout le réseau de la Ville aura été réhabilité.



Les dépenses

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 91 393 €. Les prévisions de dépenses sont constantes par rapport à celles de l'année dernière. Les charges d'intérêts d'emprunts, par contre, diminuent et passent de 22 652 € à 18 173 €.

La Ville poursuivant son programme de réhabilitation de tout son réseau d'assainissement, toujours dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 1 711 882 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour la phase concernant les rues Carnot, Couprie, Delerue, du Colonel Gillon, Jules Guesde, Guillot, Victor Hugo, Louis Lejeune, François Ory, Pascal, Camille Pelletan, Rabelais, de Saisset et de la Vanne.

Avec l'amortissement de la dette existante, les dépenses réelles d'investissement sont évaluées à 1 841 770 €.

Les recettes

En totalisant les recettes issues de la redevance et de la contribution communale au titre des eaux pluviales, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 206 965 €.

Quant aux recettes d'investissement, le contrat d'agglomération avec l'AESN prévoit des subventions et des prêts sans intérêt : pour 2004, les modalités de calcul des aides autorisent à inscrire 666 500 € de subventions et 259 000 € de prêts à taux zéro. Etant donnée l'ampleur du programme budgété, ces aides seront complétées par un recours à l'emprunt de l'ordre de 640 458 €. Au bout du compte, les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 1 726 198 €.

En ajoutant les opérations d'ordre en fonctionnement et en investissement, le budget 2004 est arrêté en recettes et en dépenses à :

- 445 430 € en section de fonctionnement
- 2 080 235 € en section d'investissement.

Subventions aux associations

Près d'1 600 000 € de subventions ont été attribués aux associations montrougiennes. Il convient de noter les suivantes :

Economie – Emploi

- IFAC 92 : 409 935 €
- UDAC : 115 000 €
- Mission locale pour l'emploi : 79 324 €
- Montrouge Service : 51 548 €

Culture

- L'Instant Théâtre : 10 150 €
- L'Harmonie municipale : 8 374 €
- Le Théâtre de Marionnettes de Montrouge : 2 266 €
- Les Yeux fertiles : 2 233 €



Social

- Etablissement Public de Santé Erasme : 16 007 €
- Les restaurants du Cœur : 8 000 €
- Relais Enfants-Parents : 7 852 €
- La Croix-Rouge française : 2 544 €

Divers

- Montrouge Football Club : 131 950 €
- Pact Arim : 17 357 €
- Les Toujours jeunes : 6 552 €

A noter également les trois subventions accordées à titre exceptionnel : 188 € pour la Campagne d'information sur le surendettement assurée par le club Consomm'action, 1 850 € pour participer aux frais de location de locaux de la compagnie « Sortie de secours » et enfin 16 500 € pour soutenir l'organisation des 70 ans du Théâtre de Marionnettes de Montrouge (Compagnie Blin).

Séance du 11 février 2004

Finances

• **Attribution complémentaire de subventions :** Sports : Stade Municipal de Montrouge (230 595 €), Cercle Athlétique de Montrouge (86 620 €), SMM - Promotion sportive aux scolaires (12 000 €), Groupe Sportif de Montrouge (966 €), Les amis du Taekwondo (706 €).

Social et divers : Ligue Contre le Cancer (610 €), Union Nationale des retraités et des personnes âgées (350 €), Société historique et archéologique du Grand Montrouge (215 €), Mouvement pour la réinsertion sociale 92 (181 €), Association d'action éducative des Hauts-de-Seine (90 €), Association Rhin et Danube et 2^{ème} DB (37 €).

• **Subventions exceptionnelles :** Croix-Rouge Française, à la suite du tremblement de terre en Iran (6 300 €), Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine, à la suite des inondations dans le Gard (6 300 €).

Ressources humaines

• **Crèche familiale :** Chaque année, le montant du remboursement des frais d'entretien des enfants gardés à domicile par les assistantes maternelles de la crèche familiale est réajusté en fonction de l'indice des prix de l'INSEE. La rémunération journalière globale des assistantes maternelles pour la garde d'enfant passe à 30,32 €.

• **Partenariat avec un institut de formation en soins infirmiers :** Comme cela a été fait pour les auxiliaires de puériculture et face aux mêmes difficultés pour recruter des auxiliaires de soins qualifiées, une convention de partenariat sera signée avec l'Institut de formation des Diaconesses pour la prise en charge des frais de formation de 3 élèves aide-soignantes. Les futures diplômées devront ensuite travailler au sein des services de la Ville pendant au moins trois ans.

Marchés et travaux

• **Restructuration du Centre Municipal de Santé :** Les trois maîtres d'œuvre retenus par le jury de maîtrise ont été reçus par monsieur le Maire. Le choix définitif s'est porté sur Catherine Fernand, architecte mandataire groupée avec ETCO.

• **Réhabilitation de la piscine municipale :** Le montant des travaux est estimé à 6 675 266 € TTC. Des demandes seront faites au Conseil Général des Hauts-de-Seine et au Ministère de la Jeunesse et des Sports afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles.



• **Création de surfaces commerciales :** Trois maîtres d'œuvre ont été sélectionnés pour ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la restructuration de la place Emile Cresp. Après entretien avec le Maire, il s'est avéré que c'est Valeanu Vasile / Arctectonica qui présentait les compétences les plus adaptées.

Divers

• **Soutien aux bacheliers :** Tous les jeunes montrougiens qui obtiendront le baccalauréat 2004 avec mention bien ou très bien pourront bénéficier de la prise en charge (706 € maximum) de leurs frais d'apprentissage de la conduite, d'inscription en séjour linguistique ou d'achat de matériel informatique.

• **Rapport d'activités 2002 du SIELOM :** Conformément à l'article L5211-39, ce rapport concernant la collecte des déchets a fait l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

La séance du 30 mars vous sera présentée dans notre prochain numéro.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal se dérouleront les mercredis 28 avril et 23 juin à 20h dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Nous vous rappelons que ces réunions sont ouvertes à tous.

Plus de renseignements au 01 46 12 76 76.